



Agence de la consommation en matière financière du Canada

2015–2018

Rapport sur les plans et les priorités

Lucie M.A. Tedesco
Commissaire

Table des matières

Message de la commissaire : Créer une dynamique	1
Section I : Survol des dépenses de l'organisation.....	2
Profil organisationnel.....	2
Contexte organisationnel	3
Dépenses prévues.....	14
Alignement des dépenses sur le Cadre pangouvernemental.....	18
Tendances relatives aux dépenses de l'ACFC	19
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique	20
Résultat stratégique.....	20
Programme 1 : Surveillance de la conformité et application des lois	21
Programme 2 : Littératie financière	23
Services internes.....	27
Section III : Renseignements supplémentaires.....	29
État des résultats prospectif.....	29
Stratégie de développement durable.....	30
Initiatives horizontales.....	32
Évaluations et vérifications internes à venir pour les trois prochains exercices.....	32
Dépenses fiscales et évaluations	32
Section IV : Coordonnées de l'organisation.....	33
Annexe : Définitions.....	34
Notes.....	35

Message de la commissaire : Créer une dynamique

Au cours de ma première année à titre de commissaire, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) a créé une dynamique qui portera ses initiatives au cours de la période 2015 à 2018.

Depuis que le gouvernement du Canada a nommé Jane Rooney à titre de première chef du Développement de la littératie financière du Canada en avril 2014, elle a mené de vastes consultations; de concert avec le ministre d'État aux Finances Kevin Sorenson, elle a nommé un Comité directeur national sur la littératie financière; elle a mobilisé des organisations des milieux industriel, éducatif et communautaire partout au Canada; avec le Comité directeur, elle a élaboré une stratégie pour améliorer la littératie financière des aînés; et elle lancera une stratégie nationale sur la littératie financière en 2015.

Notre mobilisation des intervenants reflète aussi cette cadence. Dans un sondage mené par Harris-Decima pour le compte de l'ACFC en 2014, plus des trois-quarts des intervenants interrogés faisant partie des milieux industriel, éducatif et communautaire ont évalué le rendement de l'ACFC comme étant « bon » ou « excellent ». Bien que ces résultats soient louables, nous ne pouvons nous contenter de cela. Il reste beaucoup à faire. Entre 2015 et 2018, les consommateurs de services et de produits financiers feront face à de nouveaux défis, comme le rythme rapide des innovations technologiques dans le domaine des paiements et les fluctuations potentielles de la conjoncture économique. L'ACFC continuera de suivre l'évolution des tendances dans les secteurs économique et financier en vue de bien comprendre l'impact sur les consommateurs canadiens et ses propres activités. Nous allons ainsi évaluer et ajuster notre structure et nos fonctions comme il le sera nécessaire pour poursuivre l'exécution efficace de notre mandat.

L'ACFC se prépare de plusieurs façons. Par exemple, l'ACFC examine ses processus de mobilisation et de consultation des intervenants afin de rehausser la proactivité et la transparence des activités de surveillance de la conformité. Un plan visant à accroître les activités de liaison externe de mon bureau est bien enclenché. Ce plan comprend des audiences locales et des réunions avec des parlementaires, les administrateurs et dirigeants d'entités financières sous réglementation fédérale (EFF), des groupes de consommateurs, des associations industrielles et d'autres collaborateurs et intervenants. Ces initiatives et d'autres décrites dans le présent Rapport sur les plans et les priorités permettront à l'ACFC de poursuivre sur sa lancée et de réaliser ses priorités pour 2015–2018 :

1. diriger et coordonner la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la littératie financière,
2. assurer une surveillance proactive et transparente,
3. accroître notre contribution aux discussions sur les politiques de protection du consommateur de produits et services financiers,
4. renforcer la collaboration et les échanges avec les intervenants,
5. multiplier les efforts pour sensibiliser les Canadiens à leurs responsabilités et aux obligations des entités financières sous réglementation fédérales
6. mobiliser les ressources de l'ACFC et optimiser ses infrastructures afin d'améliorer l'efficacité.

Les valeurs d'excellence et d'innovation démontrées par l'ACFC lui permettront d'atteindre les cibles énoncées dans le présent Rapport sur les plans et les priorités, de continuer de rendre compte de ses engagements et résultats et d'assurer, de façon équitable, opportune et efficiente, la surveillance de la conformité, l'éducation des consommateurs et l'amélioration de la littératie financière des Canadiens.

Section I : Survol des dépenses de l'organisation

Profil organisationnel

Commissaire : Lucie M.A. Tedesco

Commissaire adjoint : Brigitte Goulard

Chef du développement de la littératie financière : Jane Rooney

Portefeuille ministériel : Finances

Instrument habilitant : L'ACFC tire son mandat de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*¹, laquelle décrit ses fonctions, ses mécanismes administratifs et ses pouvoirs en matière d'application, et comprend une liste des articles des lois et règlements fédéraux qu'elle supervise.

Année d'incorporation ou de création : 2001

¹ <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.1/index.html>

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'ACFC a été créée afin de regrouper et de renforcer les activités de surveillance des mesures de protection des consommateurs dans le secteur financier sous réglementation fédérale, et d'accroître l'éducation et la littératie financière des consommateurs. En 2013, le mandat de l'ACFC a été élargi afin d'inclure la collaboration et la coordination de ses activités pour appuyer les initiatives qui visent à renforcer la littératie financière des Canadiens afin qu'ils possèdent l'information et les compétences financières nécessaires pour prendre des décisions financières responsables et participer activement au secteur financier.

Responsabilités

L'ACFC tire son mandat de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*, laquelle décrit ses fonctions, ses mécanismes administratifs et ses pouvoirs en matière d'application, et comprend une liste des articles des lois et règlements fédéraux qu'elle supervise.

Les objectifs de l'ACFC, tels qu'énoncés aux articles 3(2) et 3(3) de la *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*, sont les suivants :

3(2)

a) de superviser les institutions financières et les organismes externes de traitement des plaintes pour s'assurer qu'ils se conforment aux dispositions visant les consommateurs qui leur sont applicables, ainsi qu'à toutes conditions imposées par le ministre ou tous engagements exigés de sa part en vertu d'une loi mentionnée à l'annexe 1 relativement à la protection des clients des institutions financières ou à toutes instructions données par celui-ci en vertu de la présente loi;

b) d'inciter les institutions financières et ces organismes à se doter de politiques et de procédures pour mettre en oeuvre les dispositions, conditions, engagements et instructions visés à l'alinéa a);

b.1) d'inciter les institutions financières à se doter de politiques et de procédures pour mettre en oeuvre les codes de conduite volontaires adoptés par elles en vue de protéger les intérêts de leurs clients et qui sont accessibles au public ainsi que les engagements publics pris par elles en vue de protéger ces intérêts;

c) de surveiller la mise en oeuvre de codes de conduite volontaires adoptés par ces institutions financières en vue de protéger les intérêts des clients et qui sont accessibles au public et de surveiller les engagements publics pris par les institutions financières en vue de protéger les intérêts des clients;

d) de sensibiliser les consommateurs en ce qui a trait aux obligations des institutions financières et de ces organismes découlant des dispositions visant les consommateurs qui leur sont applicables et à toute question liée à la protection des consommateurs de produits et services financiers;

e) de favoriser, en collaboration avec les ministères, sociétés mandataires ou organismes fédéraux ou provinciaux, les institutions financières et les organisations de consommateurs ou autres, la compréhension des services financiers et les questions qui s'y rapportent;

f) de surveiller et d'évaluer les tendances et questions qui se dessinent et qui peuvent influencer sur les consommateurs de produits et services financiers;

g) de collaborer avec les intéressés au développement et au soutien d'initiatives visant à renforcer la littératie financière des Canadiens et, à cette fin, de coordonner ses activités avec les leurs.

3 (3)

a) de superviser les exploitants de réseaux de cartes de paiement pour s'assurer qu'ils se conforment aux dispositions de la *Loi sur les réseaux de cartes de paiement* et de ses règlements;

b) d'inciter les exploitants de réseaux de cartes de paiement à se doter de politiques et de procédures pour mettre en oeuvre les dispositions de la *Loi sur les réseaux de cartes de paiement* et de ses règlements;

c) de surveiller la mise en oeuvre de codes de conduite volontaires adoptés par les exploitants de réseaux de cartes de paiement et qui sont accessibles au public et de surveiller les engagements publics qu'ils ont pris concernant leurs pratiques commerciales à l'égard des réseaux de cartes de paiement;

d) de sensibiliser le public en ce qui a trait aux obligations des exploitants de réseaux de cartes de paiement au titre des codes de conduite volontaires ou au titre de la *Loi sur les réseaux de cartes de paiement*.

Résultat stratégique et Architecture d'alignement de programmes (AAP)

1. Résultat stratégique : Les droits des consommateurs de produits et services financiers sont protégés et la littératie financière des Canadiens est renforcée

1.1. Programme 1 : Surveillance de la conformité et application des lois

1.2. Programme 2 : Littératie financière

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type ²	Programme
Diriger et coordonner la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur la littératie financière	Engagement déjà pris (nouveau en 2014-2015)	Programme 2 : Littératie financière
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>Les efforts de collaboration et de coordination renforceront les connaissances, les compétences et la confiance des consommateurs de produits et services financiers pour les aider à prendre des décisions financières responsables à toutes les étapes de leur vie. L'ACFC évitera le chevauchement des initiatives en maximisant les effets des programmes, outils et ressources efficaces existants en matière de littératie financière et en sensibilisant davantage les consommateurs à ces ressources.</p> <p>Plans pour réaliser cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer et mettre en œuvre une stratégie nationale sur la littératie financière avec l'aide et la collaboration des intervenants. • Analyser les résultats de l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) et en rendre compte. • Mettre en œuvre et surveiller la Stratégie en matière de littératie financière pour les aînés et en rendre compte. • Par l'entremise de la Base de données canadienne sur la littératie financière, donner accès aux programmes, ressources et outils fournis par les secteurs privé, public et sans but lucratif pour aider les consommateurs à renforcer leur niveau de littératie financière. • Multiplier les moments propices à l'apprentissage dans la vie des Canadiens pour renforcer leurs connaissances, leurs compétences et leur confiance, et les aider à prendre des décisions financières responsables. • Coordonner l'élaboration et assurer la mise en œuvre et la promotion d'un cadre et d'une trousse d'outils pour l'évaluation de la littératie financière. 		

² Le type est défini comme suit : **engagement déjà pris** — engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'année de référence du rapport; **en cours** — engagement pris au moins trois exercices avant l'année de référence du rapport; **nouveau** — nouvel engagement pris au cours de l'année de référence du Rapport sur les plans et les priorités ou du Rapport annuel.

Priorité	Type ³	Programme
Assurer une surveillance proactive et transparente	En cours	Programme 1 : Surveillance de la conformité et application des lois
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>Par le biais d'activités de surveillance et de conformité, l'ACFC surveille la conformité des entités financières sous réglementation fédérale (EFF) aux dispositions concernant les consommateurs qui s'appliquent à elles, à leur code de conduite volontaire respectif et aux engagements publics qu'elles ont pris pour que les consommateurs et les commerçants puissent bénéficier du cadre en matière de protection mis en place par le gouvernement du Canada.</p> <p>Plans pour réaliser cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une supervision proactive de la surveillance des EFF en utilisant de manière efficace les processus prévus dans le Cadre de conformité de l'ACFC⁴. • Continuer à optimiser les outils de supervision de l'ACFC et renforcer les communications continues avec les EFF et les autres intervenants. • Veiller à ce que les renseignements pertinents et appropriés quant à la supervision et à la conformité soient coordonnés et communiqués à l'interne, le cas échéant, aux autres secteurs de l'ACFC afin de soutenir leur travail. • Travailler avec l'industrie et les intervenants concernés pour mettre en œuvre le code proposé pour les consommateurs de produits et services financiers afin de mieux protéger ces consommateurs et de s'assurer qu'ils détiennent l'information nécessaire pour prendre des décisions financières responsables. 		

³ Le type est défini comme suit : **engagement déjà pris** — engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'année de référence du rapport; **en cours** — engagement pris au moins trois exercices avant l'année de référence du rapport; **nouveau** — nouvel engagement pris au cours de l'année de référence du Rapport sur les plans et les priorités ou du Rapport annuel.

⁴ <http://www.fcac-acfc.gc.ca/Fra/ressources/cadreConformite/Pages/home-accueil.aspx>

Priorité	Type ⁵	Programmes
Accroître la contribution aux discussions sur les politiques de protection du consommateur de produits et services financiers	Engagement déjà pris (nouveau en 2014-2015)	Programme 1 : Surveillance de la conformité et application des lois Programme 2 : Littératie financière
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>La détermination et l'évaluation des tendances du marché et de tous les risques éventuels connexes pour les consommateurs de produits et services financiers sont essentielles pour renseigner l'ACFC et les autres intervenants sur les questions de politiques éventuelles afin de protéger et d'éduquer les consommateurs.</p> <p>Plans pour réaliser cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la contribution de l'ACFC à l'efficacité du cadre de réglementation en continuant à définir les nouvelles tendances du marché et en menant des recherches pertinentes sur l'industrie. • Contribuer à l'élaboration de la politique visant à accroître la protection et l'éducation des consommateurs de produits et services financiers en synthétisant les analyses provenant de différentes sources, en tirant des conclusions et en formulant des recommandations concernant les mesures devant être prises par l'ACFC ou les décideurs, le cas échéant. • Participer et contribuer aux discussions sur les politiques dans les forums internationaux et avec des partenaires nationaux et des intervenants de l'industrie en fournissant des observations quant aux enjeux relatifs aux consommateurs canadiens dans le but de mieux protéger les consommateurs. 		

⁵ Le type est défini comme suit : **engagement déjà pris** — engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'année de référence du rapport; **en cours** — engagement pris au moins trois exercices avant l'année de référence du rapport; **nouveau** — nouvel engagement pris au cours de l'année de référence du Rapport sur les plans et les priorités ou du Rapport annuel.

Priorité	Type ⁶	Programmes
Renforcer la collaboration et les échanges avec les intervenants	Engagement déjà pris (nouveau en 2014-2015)	Programme 1 : Surveillance de la conformité et application des lois Programme 2 : Littératie financière Services internes
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>Des relations solides sont essentielles pour obtenir des résultats significatifs. Par conséquent, l'ACFC porte un intérêt particulier à la communication et à la collaboration avec ses intervenants et ses partenaires.</p> <p>Plans pour réaliser cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la collaboration avec les autres ministères et organismes fédéraux, provinciaux et municipaux ainsi que les autres organismes communautaires et de réglementation afin de partager les connaissances, pratiques exemplaires et recherches pour mobiliser les ressources communes nécessaires à la réalisation d'objectifs communs (p. ex., comités directeurs interministériel et national sur la littératie financière, et Communauté des régulateurs fédéraux). • Continuer d'élaborer des mécanismes et des processus afin de renforcer les relations, la collaboration et la participation avec les intervenants et les partenaires principaux à tous les niveaux. • Faire connaître le mandat de réglementation de l'ACFC aux consommateurs, à l'industrie et à ses pairs (p. ex. autres organismes de réglementation et ministères ou organismes fédéraux). • Continuer à mettre en œuvre le plan de liaison externe de la commissaire (p. ex., audiences locales et réunions avec les administrateurs et dirigeants d'EFF, des groupes de consommateurs, des associations industrielles et d'autres partenaires et intervenants). • Continuer à mettre en œuvre le plan de liaison externe de la chef du développement de la littératie financière (p. ex. réunions avec des ministères de l'éducation et d'autres partenaires et intervenants). • Mettre en œuvre une stratégie pour connaître le point de vue des Canadiens au sujet des enjeux relatifs aux consommateurs de produits et services financiers et mettre en place des solutions cadrant avec le mandat de l'ACFC pour donner suite à leurs préoccupations. 		

⁶ Le type est défini comme suit : **engagement déjà pris** — engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'année de référence du rapport; **en cours** — engagement pris au moins trois exercices avant l'année de référence du rapport; **nouveau** — nouvel engagement pris au cours de l'année de référence du Rapport sur les plans et les priorités ou du Rapport annuel.

Priorité	Type ⁷	Programmes
Multiplier les efforts pour sensibiliser les Canadiens à leurs responsabilités et aux obligations des EFF	Engagement déjà pris (nouveau en 2014-2015) – reformulé par rapport à l’an dernier	Programme 1 : Surveillance de la conformité et application des lois Programme 2 : Littératie financière
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>Les consommateurs prennent de meilleures décisions financières s’ils connaissent et comprennent leurs responsabilités et les obligations des EFF en matière de produits et services financiers. Des consommateurs confiants, bien informés et possédant les bonnes compétences sont davantage en mesure de participer activement aux marchés financiers et, ainsi, renforcent la concurrence. Par ricochet, les consommateurs sont mieux en mesure de tirer profit des avantages sociaux et économiques que procure la participation à un marché financier canadien équitable et sécurisé.</p> <p>Plans pour réaliser cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveiller et analyser l’évolution du marché pour évaluer les répercussions sur les groupes cibles et définir en conséquence les besoins en matière d’éducation. • Entreprendre des recherches par l’intermédiaire de sondages ou d’autres moyens pour évaluer les connaissances des consommateurs quant à leurs responsabilités et aux obligations des EFF et, en se fondant sur les résultats obtenus, faire connaître de façon efficace aux Canadiens les points à améliorer. • Développer des ressources en ligne ou améliorer les ressources actuelles pour aider les consommateurs de produits et services financiers à prendre des décisions financières responsables. • Maximiser l’utilisation de stratégies et d’outils de marketing et de communication pour sensibiliser les Canadiens à leurs responsabilités et aux obligations des EFF au moyen de campagnes publicitaires et de plateformes de médias sociaux, d’activités de liaison externe et d’outils de communication. • Continuer à améliorer le site Web de l’ACFC en perfectionnant ses outils de navigation et de recherche ainsi qu’en augmentant les liens vers les sujets connexes conformément à Objectif 2020. 		

⁷ Le type est défini comme suit : **engagement déjà pris** — engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l’année de référence du rapport; **en cours** — engagement pris au moins trois exercices avant l’année de référence du rapport; **nouveau** — nouvel engagement pris au cours de l’année de référence du Rapport sur les plans et les priorités ou du Rapport annuel.

Priorité	Type ⁸	Résultat(s) stratégique(s) et/ou programme(s)
Mobiliser les ressources de l'ACFC et optimiser ses infrastructures afin d'améliorer l'efficacité	En cours	Programme 1 : Surveillance de la conformité et application des lois Programme 2 : Littératie financière Services internes
Description		
<p>Pourquoi est-ce une priorité?</p> <p>Le fait de mobiliser les ressources financières et humaines de l'ACFC et d'améliorer ses systèmes internes, ses processus et sa capacité à acquérir des connaissances favorisera la réussite continue de l'ACFC quant à l'atteinte de ses objectifs et appuiera les efforts de l'ACFC pour travailler de façon plus efficace et efficiente.</p> <p>Plans pour réaliser cette priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un cadre de gestion des personnes pour renforcer l'harmonisation des capacités et compétences des ressources humaines afin de répondre aux nouveaux besoins en matière de programmes de l'ACFC, assurer une gestion efficace des personnes et réaligner les activités. • Évaluer la chaîne de valeur des principaux programmes afin d'améliorer les systèmes et processus pour répondre aux besoins des employés, des intervenants et des partenaires, évaluer l'efficacité des programmes de l'ACFC et réaliser des gains d'efficience. • Renforcer les processus principaux de documentation, y compris les contrôles internes, selon une approche axée sur la gestion des risques afin d'assurer la réalisation continue des programmes de l'ACFC dans les limites des ressources de l'ACFC. • Maximiser l'utilisation du système de gestion des ressources de l'organisation (SAP). • Participer et adhérer aux initiatives communes de transformation des technologies d'information du gouvernement du Canada, comme la fusion vers un site Web gouvernemental commun (Canada.ca), la participation au gouvernement ouvert (data.gc.ca) et l'adoption des initiatives de SGDD (GCDOCS) et de transformation des services de courriel (hébergement des courriels par SPC) approuvées par le gouvernement du Canada. 		

⁸ Le type est défini comme suit : **engagement déjà pris** — engagement pris au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'année de référence du rapport; **en cours** — engagement pris au moins trois exercices avant l'année de référence du rapport; **nouveau** — nouvel engagement pris au cours de l'année de référence du Rapport sur les plans et les priorités ou du Rapport annuel.

Analyse des risques

La littératie financière peut avoir une influence sur des décisions financières individuelles qui, ensemble, pourraient avoir une incidence sur les économies nationale et mondiale. De faibles niveaux de littératie financière peuvent contribuer à des décisions financières mal éclairées, qui peuvent finalement avoir des conséquences négatives pour les consommateurs, comme des niveaux d'endettement élevés.

L'ACFC œuvre dans un marché financier qui évolue rapidement et qui se caractérise par des produits financiers de plus en plus complexes et de nouvelles technologies développées afin de répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs d'aujourd'hui. Dans certains cas, cela pourrait faire en sorte qu'il soit difficile aux régimes réglementaires de suivre le rythme rapide de ces changements.

Le gouvernement a proposé un code pour les consommateurs de produits et services financiers afin d'améliorer le cadre fédéral de protection de ces consommateurs. Le rôle de l'ACFC sera d'évaluer la conformité des EFF avec ce cadre réglementaire toujours en évolution, et d'ajuster ses méthodes pour en maximiser l'efficacité.

La nécessité de multiplier les initiatives de collaboration et de coordination avec d'autres partenaires dans le domaine de la littératie financière exige la création d'alliances stratégiques et crédibles. Cependant, cette approche suppose aussi un degré élevé de dépendance envers des parties externes. Ce risque pourrait nuire à la réputation de l'ACFC et à la qualité ou à l'opportunité des ressources disponibles, et pourrait empêcher l'ACFC d'atteindre ses objectifs en matière de littératie financière.

L'ACFC doit continuer de déterminer les conséquences de ces changements, elle doit être prête à agir en temps voulu et elle doit demeurer souple. La réponse de l'ACFC consiste notamment à se tenir au courant des nouveaux développements et nouvelles discussions au pays et à l'étranger et à tirer le meilleur parti des possibilités qui en découleront, tout en gérant les risques pour garantir la réalisation continue de son mandat.

Principaux risques

Risque	Stratégies de réponse aux risques	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
<p>Changements au cadre de la protection des consommateurs</p> <p><i>Contexte</i> : Le gouvernement a proposé un Code pour les consommateurs de produits et services financiers (le Code) pour améliorer le cadre fédéral de protection des consommateurs de produits et services financiers. L'ACFC devra évaluer les impacts potentiels de son approche sur la surveillance de la conformité ainsi que sa structure, ses ressources, ses systèmes et ses processus.</p> <p><i>Énoncé sur le risque</i> : L'actuel cadre de protection des consommateurs doit s'adapter aux modifications législatives et aux changements dans les exigences réglementaires, qui, en fin de compte, pourraient poser des défis à l'ACFC en ce qui a trait à la transition.</p>	<p>L'ACFC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • jouera un rôle proactif dans la mise en œuvre des changements au cadre législatif et réglementaire; • entreprendra les analyses nécessaires pour évaluer de façon proactive la nature des changements possibles au cadre de supervision et aux ressources (budgétaires, humaines, etc.), en discutant avec les intervenants; • veillera à ce que les ressources soient disponibles et utilisées efficacement tout au long de la transition du cadre de supervision, au besoin. 	<p>Surveillance de la conformité et application des lois</p>

Risque	Stratégies de réponse aux risques	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes
<p>Capacité d'exécution en raison de la multiplicité des sources d'influence externes</p> <p>Contexte : Pour faire avancer les principales composantes de son programme de littératie financière et de la stratégie nationale sur la littératie financière, l'ACFC compte beaucoup sur un réseau diversifié de partenaires et d'intervenants des secteurs public, privé et à but non lucratif et travaille à établir des alliances solides, stratégiques et crédibles. Chaque partenaire et intervenant a ses propres intérêts et objectifs, qui peuvent être différents de ceux de l'ACFC.</p> <p>Énoncé sur le risque : L'ACFC pourrait ne pas être en mesure d'atteindre ses objectifs si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les intervenants et les partenaires ne tendent pas vers des objectifs et des cadres de responsabilisation approuvés de façon commune; • les engagements des intervenants et des partenaires quant à l'exécution de plans d'action et de stratégies de mise en application approuvés de façon commune ne sont pas garantis. 	<p>L'ACFC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaborera des critères de partenariat pour l'élaboration de programmes; • continuera de travailler avec les membres du Comité directeur national sur la littératie financière et, dans le cadre du plan de liaison externe du chef du développement de la littératie financière, tiendra des discussions continues avec des personnes d'influence pour maintenir des approches idéales à l'atteinte des objectifs par le biais d'efforts de collaboration et de coordination; • continuera d'établir, avec des partenaires, des intervenants et des consultants externes existants et nouveaux, des ententes qui énoncent les résultats convenus par les intéressés, afin de clarifier et de documenter les processus et les résultats escomptés pour un projet ou une activité en particulier; • continuera de rencontrer des partenaires et intervenants clés au Canada et à l'étranger en participant à des forums internationaux; • respectera et fera respecter le mandat du Comité directeur national sur la littératie financière. 	<p>Littératie financière</p>

Dépenses prévues

Ressources financières (dépenses prévues — en millions de dollars)

Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
17,52	17,91	18,31

Ressources humaines (équivalents temps plein—ETP)

2015–2016	2016–2017	2017–2018
85	85	85

Tableau sommaire de planification budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en millions de dollars)

Résultats stratégiques, programmes et services internes	Dépenses 2012–2013	Dépenses 2013–2014	Dépenses projetées 2014–2015	Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017-2018
Programme 1 : Surveillance de la conformité et application des lois	3,18	2,79	3,15	3,70	3,84	3,96
Programme 2 : Littératie financière	6,09	6,06	9,35	9,05	9,22	9,41
Total partiel Résultat stratégique	9,27	8,85	12,50	12,75	13,06	13,37
Total partiel Services internes	3,99	5,34	5,02	4,77	4,85	4,94
Total	13,26	14,19	17,52	17,52	17,91	18,31

Programme 1 : Surveillance de la conformité et application des lois

2013–2014 et 2014–2015

Les fluctuations des dépenses au cours des exercices 2013–2014 et 2014–2015 et au cours des années antérieures sont attribuables à un décalage dans la dotation en personnel des postes vacants et des nouveaux postes. Pour rendre compte du coût total du Programme, les chiffres ci-dessus comprennent une part pour le soutien du personnel d'autres divisions, notamment Marketing et communications et Recherche.

2015–2016

Les dépenses prévues pour l'exercice 2015–2016 sont fondées sur l'hypothèse que tous les postes vacants seront comblés.

2016–2017 et 2017–2018

Voir « Tous les programmes » ci-dessous.

Il y a lieu de noter qu'aucune modification n'a été apportée aux dépenses prévues pour tenir compte des répercussions potentielles, le cas échéant, d'un changement dans le cadre de protection des consommateurs sur les structures, ressources, systèmes et processus de l'ACFC, ces répercussions étant inconnues pour le moment.

Programme 2 : Littératie financière

L'ACFC reçoit des crédits législatifs annuels de 5 millions de dollars pour le Programme de littératie financière. Le reste des dépenses prévues liées à ce Programme continuera d'être recouvré chaque année au moyen de cotisations exigées des entités financières dont l'ACFC assure la surveillance, pour financer les activités de l'ACFC aux termes de son mandat relatif à l'éducation des consommateurs. De plus, et pour rendre compte du coût total du Programme, les chiffres annuels indiqués dans le tableau sommaire de planification budgétaire comprennent une part pour le soutien du personnel d'autres divisions, notamment Marketing et communications et Recherche.

2013-2014

Pendant l'exercice 2013-2014, l'ACFC a reçu un nouveau mandat : celui de collaborer avec les intervenants et de coordonner ses activités avec eux afin d'apporter sa contribution et son soutien aux initiatives visant à renforcer la littératie financière des Canadiens. Cependant, seul un nombre limité d'activités ont été entreprises au cours de l'exercice en raison des délais encourus pour le recrutement de nouveaux employés et l'embauche de consultants pertinents.

2014-2015

Les activités de recrutement sont maintenant terminées et les projets se déroulent tel que prévu au titre du nouveau mandat, y compris la mise en œuvre de la stratégie nationale sur la littératie financière. La majeure partie de la hausse des dépenses prévues en 2014-2015 est attribuable à ces activités.

2015-2016

On s'attend à une légère baisse des dépenses prévues en raison d'une mise à jour des montants alloués à ce programme par d'autres divisions qui appuient le Programme de littératie financière.

2016-2017 et 2017-2018

Voir « Tous les programmes » ci-dessous.

Services internes

2013-2014

Les dépenses des Services internes en 2013-2014 sont plus élevées que les années précédentes et suivantes en raison des coûts ponctuels associés à la planification des ressources opérationnelles (p. ex., SAP), incluant la formation et les frais d'installation. Les autres augmentations dans le secteur des Services internes découlent des activités continues liées à la technologie de l'information entreprises en 2012-2013 pour une solution de gestion du contenu Web et de l'augmentation des coûts des protocoles d'entente des services des finances et des ressources humaines fournis par des tiers.

2014-2015

Les coûts ponctuels associés à la planification des ressources opérationnelles encourus pendant l'exercice 2013-2014 n'étant pas récurrents, une diminution des dépenses projetées est observée. Les autres dépenses ont été réduites conformément aux directives du gouvernement (p. ex., réduction des coûts d'impression).

2015–2016

Les dépenses prévues devraient connaître une légère baisse alors que l'ACFC continue de bénéficier des gains d'efficacité réalisés grâce à sa solution de gestion du contenu Web et des considérations continues visant à réduire ses coûts administratifs conformément aux directives du gouvernement.

Tous les programmes

2016–2017 et 2017–2018

Une modeste augmentation de 2 % par année est prévue afin d'accroître les activités de promotion des programmes de l'ACFC. De plus, cette augmentation permettra à l'ACFC de mieux gérer la hausse de l'inflation, en particulier en ce qui concerne les services fournis par des tiers, comme les services financiers, les services en ressources humaines et les autres services professionnels.

Alignement des dépenses sur le Cadre pangouvernemental

Alignement des dépenses prévues de 2015–2016 sur le Cadre pangouvernemental (en millions de dollars)

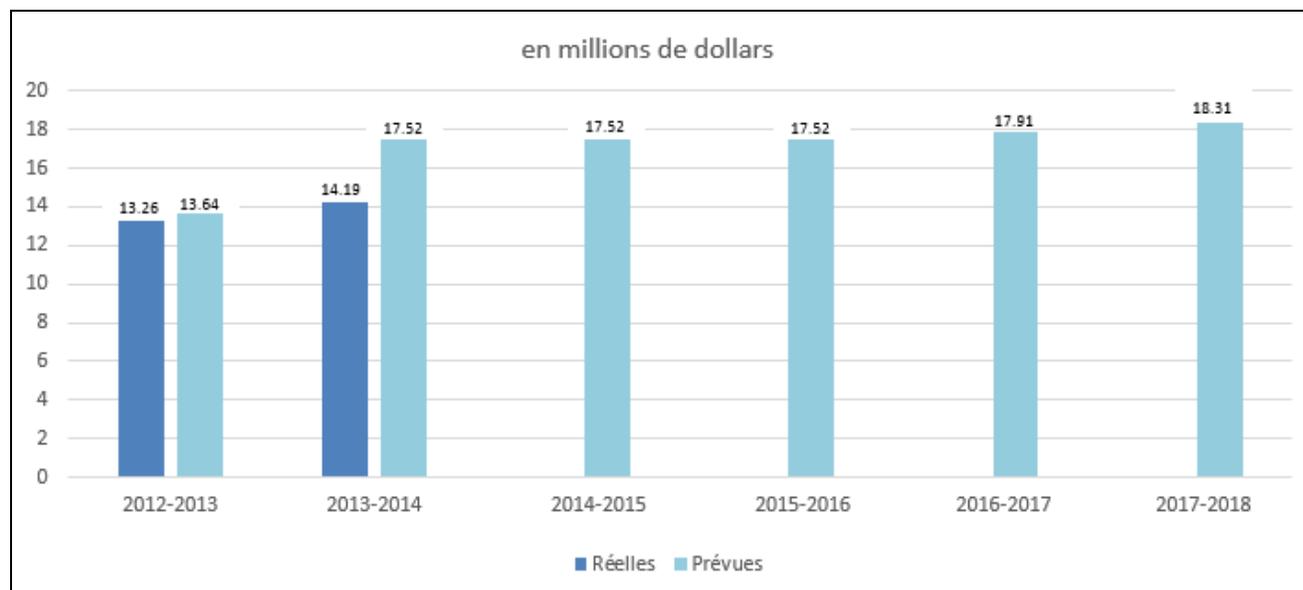
Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses prévues 2015–2016
Les droits des consommateurs de produits et services financiers sont protégés et la littératie financière des Canadiens est renforcée	1. Surveillance de la conformité et application des lois	Affaires économiques	Un marché équitable et sûr	3,70
Les droits des consommateurs de produits et services financiers sont protégés et la littératie financière des Canadiens est renforcée	2. Littératie financière	Affaires économiques	Un marché équitable et sûr	9,05
Les droits des consommateurs de produits et services financiers sont protégés et la littératie financière des Canadiens est renforcée	Services internes	Affaires économiques	Un marché équitable et sûr	4,77

Dépenses prévues totales par secteur de dépenses (en millions de dollars)

Secteur de dépenses	Dépenses prévues totales
Affaires économiques	17,52
Affaires sociales	-
Affaires internationales	-
Affaires gouvernementales	-

Tendances relatives aux dépenses de l'ACFC

Graphique des tendances relatives aux dépenses de l'ACFC



2013-2014

Les augmentations au cours de l'exercice 2013-2014 par rapport à l'exercice précédent se rapportent à une augmentation des dépenses relatives aux ressources humaines et à des investissements faits dans les infrastructures et applications technologiques de l'ACFC. Nonobstant, l'ACFC est parvenue à absorber une partie de ces augmentations en réduisant les dépenses discrétionnaires.

Au début de l'exercice 2013-2014, l'ACFC a reçu le nouveau mandat de collaborer avec les intervenants au développement et au soutien d'initiatives visant à renforcer la littératie financière des Canadiens et, à cette fin, de coordonner ses activités avec les leurs.

Cependant, en raison du moment choisi pour le recrutement de nouveaux employés et l'embauche de consultants pertinents pour entreprendre les activités sous forme de projets, seulement un nombre limité d'activités ont été entreprises en 2013-2014.

2014-2015 et 2015-2016

Les dépenses ont été réduites pour maintenir le total des dépenses prévues pour 2014-2015 et 2015-2016 au niveau de 2013-2014.

2016-2017 et 2017-2018

Une modeste augmentation de 2 % par année est prévue afin d'accroître les activités de promotion des programmes de l'ACFC. En outre, cette augmentation permettra à l'ACFC de mieux gérer la hausse de l'inflation, en particulier en ce qui concerne les services fournis par des tiers, comme les services financiers, les services en ressources humaines et les autres services professionnels.

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique

Les droits des consommateurs de produits et services financiers sont protégés et la littératie financière des Canadiens est renforcée.

Mesure du rendement

Indicateurs de rendement	Cibles/produits	Date de réalisation
<p>1. Les EFF se conforment à la législation et aux règlements pertinents et respectent leurs obligations en vertu des codes de conduite volontaires et des engagements publics envers leurs clients</p>	<p>Les conclusions globales de l'ACFC démontrent que les EFF sont en conformité avec les dispositions visant les consommateurs et leurs codes de conduite volontaires et engagements publics</p>	<p>Rapports annuels</p>
<p>2. Amélioration de la littératie financière des consommateurs conformément aux indicateurs clés de l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de 2014</p>	<p>Amélioration du comportement de consommation conformément aux indicateurs clés de l'ECCF de 2014</p>	<p>Les cibles seront établies à la suite de la finalisation de la Stratégie nationale sur la littératie financière ainsi que des plans d'action pour sa mise en œuvre, en collaboration avec les intervenants</p>

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour les Canadiens. Plusieurs années, voire décennies, peuvent être nécessaires pour voir une augmentation significative de ces indicateurs de rendement.

Programme 1 : Surveillance de la conformité et application des lois

Description

Le programme de surveillance de la conformité et d'application des lois cherche à assurer la conformité des EFF aux normes fédérales sur la protection du consommateur auxquelles elles sont soumises. Le programme vise également à promouvoir le respect, par les EFF, des divers codes de conduite et engagements publics adoptés par l'industrie pour mieux protéger ses clients.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015–2016	Dépenses prévues 2016–2017	Dépenses prévues 2017–2018
3,70	3,84	3,96

Ressources humaines (ETP)

2015–2016	2016-2017	2017-2018
25,2	25,2	25,2

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles/produits	Date de réalisation
Les EFF se conforment aux exigences prévues dans la législation et les règlements, à leurs codes de conduite volontaires et à leurs engagements publics	Les domaines potentiels de non-conformité des EFF sont déterminés, étudiés et résolus rapidement par une utilisation efficace d'outils de conformité	Des outils formels et informels (conformément au Cadre de conformité ⁹) sont appliqués à tous les problèmes de conformité déterminés	En cours/ rapports annuels
		Les mesures correctives entreprises par les EFF en matière d'actions de conformité sont toutes examinées par l'ACFC dans les 90 jours suivant la réception du rapport des EFF	En cours/ rapports annuels
		L'examen des cas potentiels de non-conformité avec les dispositions concernant les consommateurs est achevé dans le délai de deux ans prévu par la loi	En cours/ rapports annuels

⁹ <http://www.fcac-acfc.gc.ca/Fra/ressources/cadreConformite/Pages/home-accueil.aspx>

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles/produits	Date de réalisation
L'ACFC est proactive et transparente dans la surveillance des activités dans le secteur fédéral des services financiers	Les intervenants de l'industrie sont conscients de la nature, de la raison et des résultats des activités de surveillance de l'ACFC	La nature des activités de surveillance, le processus suivi pour les entreprendre et les résultats de ces activités sont communiqués à l'industrie et aux autres intervenants selon des délais établis (cible : les délais sont respectés 85 % du temps) Des priorités et des plans prospectifs pour promouvoir la supervision transparente et proactive auprès de toutes les EFF sont établis et communiqués pour chaque exercice	En cours/ rapports annuels En cours/ rapports annuels
Les EFF mettent en œuvre les exigences en matière de protection du consommateur pertinentes au bénéfice des consommateurs de produits et services financiers au Canada	Les EFF sont au courant de leurs obligations en matière de protection des consommateurs	Les EFF sont informées des exigences existantes, modifiées ou nouvelles qu'elles doivent respecter par le biais de communications directes ou du site Web de l'ACFC, conformément aux normes des services internes Des activités de liaison externe sont menées, y compris des séances de formation annuelles, des conférences et des réunions individuelles avec les EFF	En cours/ rapports annuels En cours/ rapports annuels

Faits saillants de la planification

- Continuer à renforcer et à formaliser l'approche consultative de l'ACFC quant à l'élaboration de lignes directrices et à la communication avec l'industrie et les autres intervenants.
- Surveiller le progrès du Code proposé pour les consommateurs de produits et services financiers pour évaluer les répercussions potentielles sur les résultats attendus des programmes.
- Entreprendre des activités pour obtenir les commentaires des EFF sur l'approche de surveillance de l'ACFC (p. ex., sondages auprès des intervenants, rencontres).
- Continuer à mettre en œuvre le plan de liaison externe de la commissaire (p. ex., audiences locales et réunions avec les administrateurs et dirigeants d'EFF, des groupes de consommateurs, des associations industrielles et d'autres partenaires et intervenants).
- Continuer à accroître la sensibilisation du public aux principales activités de surveillance et principales mesures d'application de la loi pour attester des effets positifs de l'ACFC sur les marchés des services financiers pour les consommateurs.
- Recueillir de l'information sur les tendances et les questions émergentes pouvant avoir des répercussions sur les consommateurs de produits et services financiers et voir à la communiquer et à la rendre accessible de façon appropriée.

Programme 2 : Littératie financière

Description

Ce programme vise à renforcer les connaissances des consommateurs sur leurs responsabilités et les obligations des EFF, ainsi qu'à améliorer la confiance, les connaissances et les compétences financières des Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
9,05	9,22	9,41

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
41,4	41,4	41,4

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles/produits	Date de réalisation
Les Canadiens connaissent leurs responsabilités et les obligations des EFF en ce qui a trait au secteur financier sous réglementation fédérale	Pourcentage des Canadiens qui connaissent leurs responsabilités et les obligations des EFF en ce qui a trait aux questions financières	La sensibilisation des Canadiens à leurs responsabilités et aux obligations des EFF augmente	2016-2017
L'information diffusée aux consommateurs par l'ACFC est utile, compréhensible et présentée dans un langage clair	Le taux de satisfaction des consommateurs en lien avec l'utilité et la compréhensibilité de l'information diffusée par l'ACFC (rétroaction en ligne)	Taux de satisfaction moyen de 3,5 sur 5	En cours/ rapports annuels

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles/produits	Date de réalisation
Sensibilisation au site Web de l'ACFC et utilisation de celui-ci	<p>Nombre de consommateurs qui utilisent l'information diffusée en ligne par l'ACFC</p> <p>Utilisation de la Base de données canadienne sur la littératie financière par les consommateurs et les organisations</p>	<p>Le nombre de consultations du site Web augmente de 5 % d'année en année</p> <p>Le nombre de consultations de la Base de données canadienne sur la littératie financière augmente de 5 % d'année en année</p> <p>Taux de satisfaction moyen de 3,5 sur 5 en ce qui a trait à la Base de données canadienne sur la littératie financière</p>	<p>En cours/ rapports annuels</p> <p>En cours/ rapports annuels</p> <p>En cours/ rapports annuels</p>
La coordination et la collaboration avec les intervenants sont accrues	<p>La Stratégie nationale sur la littératie financière est lancée et un plan d'action est mis en œuvre avec les intervenants</p> <p>La Base de données canadienne sur la littératie financière est développée et la base de données des ressources est alimentée et publicisée</p>	<p>La Stratégie nationale sur la littératie financière, y compris la stratégie pour les aînés, est mise en œuvre et surveillée et il en est rendu compte</p> <p>Les ressources et les événements de la Base de données canadienne sur la littératie financière augmentent de 5 % d'année en année</p>	<p>Selon les délais prévus dans le plan d'action</p> <p>En cours/ rapports annuels</p>

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles/produits	Date de réalisation
Le niveau de littératie financière des Canadiens est mesuré et il en est fait rapport	La littératie financière des Canadiens est mesurée tous les cinq ans	Les résultats généraux de l'ECCF de 2014 sont analysés et il en est fait rapport	30 septembre 2015
	Un cadre d'évaluation normalisé et une boîte à outils sont élaborés	La boîte à outils d'évaluation, basée sur le cadre d'évaluation, est disponible	D'ici le 31 mars 2017
	Les résultats de l'évaluation de la littératie financière faisant partie du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 2015 (PISA) sont analysés	Les résultats sont diffusés et un repère est établi	D'ici le 31 mars 2018

Faits saillants de la planification

- Mettre en œuvre des plans de marketing et de communication pour accroître la sensibilisation des consommateurs à leurs responsabilités et aux obligations des EFF.
- Promouvoir les ressources existantes et les nouvelles ressources (y compris la Base de données canadienne sur la littératie financière).
- Mettre en œuvre la stratégie nationale sur la littératie financière et entreprendre des consultations auprès des intervenants concernant le plan de mise en œuvre proposé.
- Diriger le Comité directeur national sur la littératie financière.
- Mettre en œuvre la stratégie pour les aînés en :
 - amenant davantage de Canadiens à se préparer financièrement pour leurs vieux jours (échéances à déterminer en 2015-2016);
 - aidant les aînés actuels à planifier et à gérer leurs affaires financières;
 - faisant mieux comprendre les prestations publiques à l'intention des aînés et en accroissant l'accès à ceux-ci;
 - offrant d'autres outils pour lutter contre l'exploitation financière des aînés.
- Continuer à collaborer avec les provinces et territoires pour s'assurer que la littératie financière soit incluse dans leurs programmes d'enseignement respectifs.
- En collaboration avec les principaux intervenants, continuer à sensibiliser la population aux diverses initiatives en matière de littératie financière entreprises au Canada.

- Coordonner les activités du Mois de la littératie financière et collaborer avec les intervenants pour promouvoir le mois de novembre en tant que Mois de la littératie financière et pour organiser la Conférence nationale sur la littératie financière tous les deux ans.
- Recueillir de l'information sur les tendances et les questions émergentes pouvant avoir des répercussions sur les consommateurs de produits et services financiers et voir à la communiquer et à la rendre accessible de façon appropriée.
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pour sensibiliser les consommateurs à leurs responsabilités et aux obligations des EFF.
- Continuer à mettre en œuvre le plan de liaison externe de la commissaire (p. ex., audiences locales et réunions avec les administrateurs et dirigeants d'EFF, des groupes de consommateurs, des associations industrielles et d'autres partenaires et intervenants).
- Continuer à mettre en œuvre le plan de liaison externe de la chef du développement de la littératie financière (p. ex. réunions avec des ministères de l'éducation et d'autres partenaires et intervenants).
- Mener un sondage sur la sensibilisation des Canadiens à leurs responsabilités et aux obligations des EFF et compiler les résultats

Services internes

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et ressources qui s'appliquent à l'ensemble de l'organisation et non celles fournies à un programme particulier. Les groupes d'activités sont les services de gestion des ressources humaines, les services de gestion des finances, les services de gestion de l'information, les services des technologies de l'information, les services immobiliers, les services du matériel et les services de gestion des acquisitions. Les services de gestion et de surveillance (p. ex., commissaire, commissaire adjoint), les services de communications et les services juridiques sont des groupes de dépenses qui sont partiellement ou totalement exclus des Services internes. Ils font plutôt partie du Programme 1 : Surveillance de la conformité et application des lois et du Programme 2 : Littératie financière puisqu'une très faible proportion de leurs activités, voire aucune, ne s'applique directement aux fonctions des Services internes. Ces dépenses sont réparties entre les programmes de l'ACFC selon la proportion estimée de leur contribution respective à chaque programme. Cette approche est conforme à celle des années précédentes.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
4,77	4,85	4,94

Ressources humaines (ETP)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
18,4	18,4	18,4

Faits saillants de la planification

- Harmoniser les processus de l'ACFC et les processus interministériels pour réduire le chevauchement.
- Actualiser et modifier les systèmes et mettre en œuvre de nouveaux systèmes, le cas échéant, pour répondre aux besoins des employés, des intervenants et des partenaires et pour suivre de près l'efficacité et l'efficacités des programmes.
- En collaboration avec le fournisseur de services en ressources humaines de l'ACFC, procéder à la conversion du système actuel de ressources humaines vers la plateforme PeopleSoft dans le but d'obtenir des mesures et des rapports plus précis sur les risques liés à la gestion des ressources humaines et de continuer à offrir aux employés des programmes libre-service.
- Poursuivre l'examen de la technologie de l'information et le plan de mise en œuvre pour actualiser les systèmes et les applications permettant la gestion des cas et de la correspondance, l'intelligence d'affaires, la gestion des documents et des dossiers ainsi que la gestion et la collecte de données liées aux EFF.
- Poursuivre la conception d'outils et de processus de collaboration pour améliorer la communication interne et le partage d'information.

- Mettre en œuvre un cadre de rémunération totale pour s'assurer que l'Agence continue à recruter et à maintenir en poste des employés qualifiés.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu général des résultats de l'ACFC. Les renseignements financiers prévus concernant les dépenses et les recettes sont préparés sur une base de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Note : Pour plus de détails, veuillez vous référer à l'état des résultats prospectif et aux notes connexes.

État des résultats condensé prospectif

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars (en millions dollars)

Renseignements financiers	Résultats estimatifs 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Variation
Total des dépenses	17,52	17,52	0
Total des revenus	17,52	17,52	0
Coût de fonctionnement net	0	0	0

Stratégie de développement durable

Bien que l'ACFC ne soit pas assujettie à la Stratégie fédérale de développement durable, elle a décidé de participer volontairement à l'atteinte de deux des cibles prévues au thème IV : Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement.

Aperçu de l'approche du gouvernement fédéral pour promouvoir le développement durable	
<p>La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2013–2016 guide les activités de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la <i>Loi fédérale sur le développement durable</i>. Conformément aux objectifs de la Loi, qui vise une prise de décisions en matière d'environnement plus transparente et plus responsable envers le Parlement, l'ACFC appuie la mise en œuvre de la SFDD dans le cadre des activités contenues dans le présent tableau de renseignements supplémentaires.</p> <p>La présente Stratégie ministérielle de développement durable présente les contributions prévues et résultats escomptés pour le thème IV : Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement.</p>	
Thème IV : Cibles et stratégies de mise en œuvre	
Cible de l'organisation concernant l'approvisionnement écologique : Approvisionnement écologique	
<p>À compter du 1^{er} avril 2014, le gouvernement du Canada continuera à prendre des mesures pour appliquer des considérations environnementales au processus d'approvisionnement public, conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral.</p>	
Indicateur de rendement	Niveau de rendement ciblé
Nombre et pourcentage de spécialistes de la gestion des achats et du matériel qui ont suivi le cours sur les achats écologiques de l'École de la fonction publique du Canada ou l'équivalent, au cours de l'exercice visé	100 %
Nombre et pourcentage de gestionnaires et de chefs fonctionnels de l'approvisionnement et du matériel dont l'évaluation du rendement comprend le soutien et la contribution à l'approvisionnement écologique pendant l'exercice visé	100 %
Élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire	Niveau de rendement ciblé
7.3.1.2. Intégrer des considérations environnementales aux politiques, aux processus et aux pratiques de l'organisation, conformément aux cycles d'actualisation de l'ACFC	Visé à obtenir le statut « Atteint » 100 % d'ici 2017-2018

Examiner les documents contractuels afin de s'assurer qu'ils comprennent une disposition visant les considérations environnementales dans le contexte de l'exécution du travail requis	Vise à continuer à obtenir le statut « Atteint ».
Utiliser des instruments d'achats écologiques regroupés pour les biens et services de publication commerciale, les feuilles à plat, le mobilier de bureau, le matériel d'informatique général (y compris les micrologiciels), les logiciels, les fournitures et les périphériques	100 % Vise à continuer à obtenir le statut « Atteint »
Pratique exemplaire 7.2.4. Accroître la sensibilisation des gestionnaires à la Politique d'achats écologiques	Vise à obtenir le statut « Atteint »
Cible 7.3 Activités écologiques en milieu de travail	
À compter du 1 ^{er} avril 2015, le gouvernement du Canada mettra à jour et adoptera des politiques et des pratiques visant à rehausser l'écologisation de ses activités en milieu de travail.	
Résultat escompté	
Les opérations ministérielles sur le lieu de travail ont un impact réduit sur l'environnement.	
Élément de la stratégie de mise en œuvre ou pratique exemplaire	Niveau de rendement ciblé
7.3.1.1. Faire adopter aux employés des pratiques d'écologisation des opérations gouvernementales	Vise à obtenir le statut « Atteint »
7.3.1.3. Maintenir les méthodes existantes relatives aux pratiques écologiques en milieu de travail (ratios d'imprimantes, utilisation de papier et réunions écologiques)	Ratio d'impression de 8:1 ou mieux
7.3.1.7. Réutiliser ou recycler le matériel et les biens en milieu de travail de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement	100 % Vise à continuer à obtenir le statut « Atteint »

Initiatives horizontales

Une initiative horizontale est une initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'entremise d'une entente de financement approuvée, collaborent à l'atteinte de résultats partagés clairement définis, et qui a été conçue (p. ex. par le Cabinet, un organisme central) à titre d'initiative horizontale à des fins de gestion et d'établissement de rapports. Pour le moment, l'ACFC n'a pas d'initiatives horizontales et aucune entente de financement n'existe.

Évaluations et vérifications internes à venir pour les trois prochains exercices

A. Vérifications internes

Titre de la vérification interne	Type de vérification interne	Statut	Date d'achèvement prévue
Vérification des contrôles de bases (Politique sur le contrôle interne) – effectuée par le Bureau du contrôleur général	Contrôles de base et conformité	Prévu	31 mars 2017

B. Évaluations

Aucune évaluation n'a été déterminée pour la période de 2015-2016 à 2017-2018.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé [Dépenses fiscales et évaluation](#)¹. Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Direction générale des services intégrés

Martin Pachéco

Directeur, Services intégrés

Téléphone : 613-941-4239

martin.pacheco@fcac-acfc.gc.ca

Claudine Rubenstein

Agente, planification organisationnelle, gestion financière et gestion du risque

Téléphone : 613-960-4634

claudine.rubenstein@fcac-acfc.gc.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous quatre secteurs de dépenses.

cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit : Toute autorisation du Parlement de verser une somme d'argent à même le Trésor.

ECCF : Enquête canadienne sur les capacités financières

EFF : Entités financières sous réglementation fédérale

équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultats du gouvernement du Canada : Un ensemble de 16 objectifs de haut niveau définis pour le gouvernement en entier, regroupés sous quatre secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes

- i. Dépenses fiscales du gouvernement du Canada : <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-eng.asp>